
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 769. — Quarante-Heures, 769.

Partie officielle : Feu l'abbé Phydime Jobin, 770.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le message d'espoir, 770.— LITURGIE ET DISCIPLINE : En présence du Saint Sacrement, 774 ; Invocation Jésus, Marie, Joseph, 775.—CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 775.—À TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 778 ; St-Boniface, 779 ; Ottawa, 780 ; Edmonton, 780 ; Valleyfield, 781.—VARIÉTÉS : Le Portrait d'une mère, 782.—LES LIVRES, 782.

Bulletin social : DOCTRINE : Contre le flot impur, 783.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 18 août. — XIII ap. Pent. et 3 d'août. SOL DE L'ASSOMPTION.
Lundi, 19. — Du 4e jour de l'octave.
Mardi, 20. — S. BERNARD, abbé, conf. et doct.
Mercredi, 21. — STE JEANNE DE CHANTAL, veuve.
Jedi, 22. — Octave de l'Assomption.
Vendredi, 23. — *Vigile* S. PHILIPPE DE BENITI, conf.
Samedi, 24. — S. BARTHÉLEMI, apôtre, 2^e cl.
Dimanche, 25. — XIV ap. Pent. et 4 d'août. Du dim

QUARANTE-HEURES

19 août, Ste-Philomène. — 20, St-François-Xavier de Fraserville. — 21, St-Tite ; Valcartier. — 22, Kamouraska. — 23, St-Pierre-Baptiste. — 25, St-Paul de Montmaguy.

PARTIE OFFICIELLE

FEU L'ABBÉ PHYDIME JOBIN

Monsieur l'abbé Phydime Jobin, vicaire à Saint-François de Beauce, décédé accidentellement le 7 août courant, à l'âge de 31 ans et 7 mois, était membre de la Congrégation de la Sainte-Vierge du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, et de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

JULES LABERGE, ptre.
secrétaire.

Archevêché de Québec,
le 8 août 1918.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE MESSAGE D'ESPOIR

Nous n'avons pas l'intention d'apprendre grand chose à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux, dans le présent article, les principaux arguments qui militent en faveur de la thèse d'un drapeau national français du Sacré-Cœur ; mais la controverse qui se fait actuellement autour de cette grave question est d'une importance si considérable, qu'il ne déplaira pas aux lecteurs de la *Semaine religieuse* de savoir comment les défenseurs du drapeau du Sacré-Cœur répondent aux objections qui sont faites, à ce moment, contre leur thèse.

Le célèbre message adressé au roi de France, en 1689, comprenait trois demandes : la construction d'un temple national en l'honneur du Sacré-Cœur ; la consécration de la France au Sacré-Cœur, avec la fête nationale le vendredi dans l'Octave du Saint-Sacrement ; l'apposition de l'emblème du Sacré-Cœur sur le drapeau national.

Voici le texte de la demande du Sacré-Cœur touchant le drapeau national, que l'on trouve dans une lettre de la Bienheureuse

Marguerite-Marie adressée à la Mère de Saumaise, de la Visitation, confidente de la Bienheureuse, en juin 1689 :

Fais savoir au Fils aîné de mon Sacré-Cœur que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de ma Sainte Enfance, de même il obtiendra sa naissance de grâce et de gloire éternelle par la consécration qu'il fera de lui-même à mon Cœur adorable, qui veut triompher du sien, et par son entremise de celui des grands de la terre. Il veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de ses ennemis, en abattant à ses pieds ces têtes orgueilleuses et superbes, pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la Sainte Eglise.

L'authenticité de ce message est abondamment prouvée par de nombreux et indiscutables témoignages ; du reste, elle n'a jamais été mise en doute. Pour ceux de nos lecteurs qui désiraient étudier ces preuves historiques en détail, nous les renvoyons à la brochure du Père Henry Perroy, S. J., *Le Message d'espoir*, et à la livraison du 25 juin 1918 de *La Foi catholique* du chanoine Gaudeau. La brochure du Père Perroy est en vente dans les principales librairies de Québec.

Le R. P. Perroy, après avoir rappelé que Louis XIV ne tint aucun compte du divin message, déclare que ce message, bien que le texte lui-même ne fournisse pas d'arguments décisifs en faveur de son opinion, n'est pas encore périmé et qu'il s'adressait, non pas à la personne de Louis XIV, mais "à la France", d'après "une tradition de deux siècles", laquelle, dit-il, "nous fournit de solides arguments" pour établir qu'il fut réellement transmis à la France et que les chefs de la France d'aujourd'hui ont le devoir de l'exécuter.

Les objections les plus sérieuses et les plus dignes d'attention qui ont été faites contre cette thèse, se trouvent dans la lettre du cardinal Billot à M. Michel Valleix, datée du 23 mars 1916, et dont nous avons dit un mot dans notre dernière causerie. D'après l'éminent théologien, on pourrait douter de l'authenticité du message de 1689 "quand on met en regard, d'un côté, l'orgueil de Louis XIV, son insatiable ambition, ses guerres de conquête, son attitude si hautaine et si insolente vis-à-vis du Saint-Siège, son rôle dans l'éclosion de la grande erreur gallicane, dont il fut le pre-

mier auteur et le principal inspirateur, etc., et de l'autre, des phrases comme celle-ci : " Fais savoir au Fils aîné de mon Sacré-Cœur, etc.,..."

Les défenseurs du message de 1689 répondent à cela que Louis XIV fut un privilégié de Dieu dès sa naissance, due à vingt ans de prières de ses parents, et que Dieu " ne change pas facilement ses desseins de grâce " ; que Louis XIV fut toujours très dévôt à la Sainte Vierge et qu'il ne manqua jamais de réciter son chapelet tous les jours, malgré ses fautes ; et qu'enfin, selon le témoignage de Joseph de Maistre lui-même, pourtant assez sévère pour le Roi-Soleil, la France doit surtout à Louis XIV de ne s'être pas séparée de Rome lors de l'assemblée du clergé de France de 1682, le roi ayant eu le tact et l'habileté de dissoudre à temps cette assemblée gallicane.

L'Église, dit le cardinal Billot dans sa lettre du 23 mars 1916, en canonisant ses Saints, ne se porte jamais garante de leurs révélations". — Dans *La Foi catholique* du 25 juin, une " notabilité ecclésiastique qui ne veut pas être nommée " fait, à ce sujet, une observation intéressante : " L'Église n'approuve pas authentiquement les révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie, c'est entendu ; mais, comme dirait sainte Catherine de Sienne, elle ne les désapprouve pas non plus : faisons donc comme elle ".

On se souvient que nous avons déjà signalé l'objection sérieusement fondée de millénarisme, apportée par le cardinal Billot contre ceux qui voudraient faire du " fétichisme " avec le drapeau du Sacré-Cœur, en y attachant la certitude d'une grande prospérité matérielle pour la France. Un communiqué officiel de la *Semaine religieuse* de Poitiers du 16 juin dernier, publié comme supplément à un communiqué précédent que nous avons reproduit, au sujet du nouveau message que l'on affirme avoir été donné à Claire Ferchaud, paraît faire allusion à cette sage observation du cardinal Billot : " On remarquera, dit le communiqué de Poitiers du 16 juin, que les quatre choses indiquées comme but de la mission que dit avoir la jeune fille forment un tout indivisible... Dans le texte du communiqué, la prière et la pénitence précèdent le règne social du Christ qu'ils préparent, comme les mœurs préparent les lois. Après, vient le drapeau du Sacré-Cœur. Il est l'acte de foi de la nation abjurant l'athéisme et rendant hommage

à la royauté du Christ. Regarder cet acte comme n'ayant qu'un but temporel, l'envisager comme un acte purement extérieur, par là même comme un acte de fétichisme, sans lien avec ce qui précède, c'est une conception purement subjective et gratuite, qui ne s'accorde ni avec les écrits de Claire Ferchaud, ni avec le communiqué susdit qui en résume fidèlement la pensée. Toujours elle a affirmé le triomphe de la France en connexion avec sa conversion".

Enfin, on n'a pas oublié que, dans sa lettre à M. Valleix, le cardinal Billot émettait des doutes sérieux sur la possibilité du "miracle" que serait l'acceptation par la France d'aujourd'hui d'un drapeau national portant dans ses plis l'image du Sacré-Cœur" et que, de plus, il déclarait que "l'idée d'un drapeau national portant l'image du Sacré-Cœur ne semble pas même une idée acceptable en soi, pour la bonne raison que le drapeau national n'est pas seulement un drapeau de paix, mais qu'il est aussi un drapeau de guerre."

Il est intéressant de noter, à ce propos, les observations du personnage ecclésiastique de *La Foi catholique* : "La conversion du monde païen au christianisme, écrit-il, n'est-elle pas encore plus prodigieuse" que ne le serait la conversion de la France officielle?... La disparition de toutes les grandes hérésies, si puissantes, si profondément établies, n'est pas moins admirable. Que de transformations subites le bras de Dieu a opérées dans la vie des peuples : la conversion de Constantin, de Clovis, la mort tragique de Julien l'Apostat, de Valens, le relèvement des autels en France après la Terreur!... Nous ne demandons qu'une transformation de ce genre, ou même moindre, soit par un miracle, soit par une simple grâce de conversion. En définitive, le peuple français est catholique. Beaucoup, il est vrai, sont indifférents ; mais les hommes vraiment hostiles sont le petit nombre, et, si le gouvernement devient bon, il restera assez peu d'opposants".

Puis, venant à la remarque du cardinal Billot sur l'inconvenance d'un drapeau de guerre portant l'effigie du Sacré-Cœur, le distingué collaborateur de *La Foi catholique* écrit : "Mais est-il convenable de prendre le Drapeau du Sacré-Cœur comme drapeau de guerre, de massacrer des hommes sous l'emblème de la charité? Je réponds que si c'est Notre-Seigneur qui a vraiment

voulu ce drapeau, nous n'avons pas à nous faire des scrupules. D'autres part, on ne peut arguer de l'inconvenance de ce drapeau pour dire que Notre-Seigneur n'a pu le demander. Car si Dieu ne peut intervenir dans les combats entre chrétiens, comment l'Église bénit-elle les drapeaux, comment prie-t-elle pour le succès des armes? Comment légitimer la chape de saint Martin, l'oriflamme de saint Denys, l'étendard de Jeanne d'Arc? Car ces drapeaux ont bien conduit les Français à l'égorgement d'Anglais et d'Allemands catholiques comme eux".

La controverse en est là.

En attendant qu'elle soit dirimée par l'autorité compétente, nous signalerons à nos lecteurs ce fait intéressant que le port privé des insignes du Sacré-Cœur a été permis, sous certaines conditions, par un arrêt du Conseil d'État de France, daté du 10 août 1917.

N'ayant pas l'autorité voulue pour prendre part à la grave discussion que nous venons de résumer, nous nous contenterons de terminer cette revue, à l'aube de la victoire décisive qui illumine déjà de ses glorieuses blancheurs la noble armée des Francs, par ce cri d'espoir : *Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous!*

Antonio HUOT, ptre.

LITURGIE ET DISCIPLINE

EN PRÉSENCE DU SAINT SACREMENT

Q.—Quand le Saint Sacrement est exposé, les deux enfants qui font la garde d'honneur dans le chœur peuvent-ils être en "laïque", ayant pour tout costume sur les épaules, un simple collier de velours?

Nos Frères religieux ne se mettent jamais en surplis pour entrer dans le chœur, quand le Saint Sacrement est exposé; ont-ils ce privilège?

R.—Quand le Saint Sacrement est exposé, aucun laïque, sans habit de chœur, ne peut pénétrer dans le sanctuaire, même en dehors des offices, sous prétexte de prier ou pour tout autre motif.

Les religieux eux-mêmes doivent revêtir le surplis pour entrer dans le sanctuaire en présence du Saint Sacrement exposé. L'Instruction Clémentine est formelle sur ce point: "Nullus

laicus, etsi cujuvis Societatis sacco vestitus, Altare circumire audeat ad lumina curanda, aut ad aliud munus obeumdum ; sed talis minister esse debet Sacerdos, aut saltem Clericus, cum superpelliceo, quocum super propriam vestem Regulares etiam cujuslibet Religionis accedant." (*Inst. Clem. §7.*)

INVOCATION JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Par un décret du 15 juin 1906, dû à l'initiative personnelle du Pape Pie X, une indulgence de sept ans et de sept quarantaines, a été accordée à cette courte invocation : *Jésus, Marie, Joseph*, chaque fois qu'elle est prononcée. Un doute s'était élevé sur son application aux âmes du Purgatoire. La *Raccolta* tranche la question par l'affirmative.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Profession religieuse. — Mardi, le 6 août, dans la chapelle des Sœurs de la Charité, M. le chanoine C.-E. Gagné a présidé une cérémonie de profession religieuse ; il était assisté de MM. les abbés U. Perron, aumônier de la communauté et E. Voyer, curé de St-Pierre-Baptiste.

Ont prononcé les vœux perpétuels :

Eugénie Boucher de N.-D. du Portage, en religion Sœur Sainte-Eva ; Maria Lamontagne de St-Nérée, en religion Sœur Sainte-Miriam ; Marie-Jeanne Audet de St-Anselme, en religion Sœur Saint-Tharsicius ; Rose-de-Lima Parent de St-Isidore, en religion Sœur Saint-Joseph-Labre ; Alice Gagné de St-Isidore, en religion Sœur Sainte-Yvette ; Catherine Lepage de Rimouski, en religion Sœur Sainte-Catherine de Suède ; Juliette Chamberland de St-Philippe de Néri, en religion Sœur Saint-Dieudonné ; Aurore Hains, de St-Pierre-Baptiste, en religion Sœur Sainte-Irma ; Marie-Laure Poisson, de Ste-Sophie de Lévrard, en religion Sœur Sainte-Florentia ; Mérilda Octeau, de Ste-Luce d'Israéli, en religion Sœur Saint-Amandus ; Joséphine Pelletier de St-Louis du Ha ! Ha !, en religion Sœur Sainte-Iréna ; Parména Marquis de Cacouna, en religion Sœur Sainte-Isidora ; Eméline Fallu de St-Jean l'Évangéliste, en religion Sœur Saint-Landry ; Marie-Anne Lamontagne de Ste-Rose de Watford, en religion Sœur Sainte-Rogatienne, choristes.

Auxiliana Tardif, de Lowell, en religion Sœur Saint-Salomon ; Rose-Anna Gagné de St-Etienne de Lauzon, en religion

Sœur Saint-Yves ; Marie-Alma Beudet de Ste-Clotilde, en religion Sœur Sainte-Camélia, auxiliaires

■ Le sermon de circonstance a été donné par M. l'aumônier Perron. Étaient présents : MM. les abbés J.-E. Laberge, curé de St-Jean-Baptiste de Québec ; Chs Tessier, aumônier des SS. de la Charité ; J. Vaillancourt, curé de St-Apollinaire, A. Tremblay, curé de Ste-Rose de Watford, Alf.-W. Carrier, aumônier à St-Michel-Archange, Geo. Pelletier, curé de St-François de Montmagny.

Chez les Rédemptoristes — Les nominations triennales viennent d'avoir lieu chez les Rédemptoristes. Voici qu'elles sont celles qui concernent le monastère de Ste-Anne de Beaupré :

Le R. P. A. Lemieux demeure provincial; ses consultants seront le R. Père C. Leclerc, ci-devant recteur à Sherbrooke, et le R. Père E. Lamontagne. Le R. Père P. Rioux, demeure recteur à Ste-Anne de Beaupré. Ses consultants seront les RR. PP. E. Flynn et L.-P. Levesque. Le R. Père Garant, ci-devant directeur du Junévat, devient recteur à Sherbrooke et le R. Père Levesque le remplace comme directeur. Le Rév. Père R. Ménard s'en va comme consultant à Ottawa.

Feu l'abbé P. Jobin. — Le clergé du diocèse de Québec vient d'être plongé dans le deuil par la mort inopinée de M. l'abbé Phydime Jobin, vicaire à Beauceville, qui s'est noyé en se baignant au Lac Legaré, dans le comté de Témiscouata, mercredi le 7 août dernier.

M. l'abbé Phydime Jobin est né à Charlesbourg, le 13 décembre 1886. Il fit son cours classique au Collège de Ste-Anne de la Pocatière et fut ordonné le 30 août 1914, dans la Basilique de Québec, par Sa Grandeur Mgr Mathieu, archevêque de Régina. Après avoir enseigné un an au Collège de Ste-Anne, il fut nommé vicaire à St-François-Xavier de Fraserville, puis à St-Pamphile de l'Islet. Depuis un an, il était vicaire à St-François de Beauce.

Ses funérailles ont eu lieu lundi matin, le 12 août, à Charlesbourg.

Le service a été chanté par Sa Grandeur Mgr Roy, assisté de M. l'abbé Z. Lambert, curé de Beauceville, comme prêtre assistant, de MM. les abbés A. Michaud et E. Michaud, de Valcartier, comme diacre et sous-diacre. MM. les abbés Sévère Vileneuve, vicaire à Beauceville et J.-E. Latulippe, du Séminaire, ont dit des messes basses aux autels latéraux.

Autour du corps avaient pris place MM. les abbés Cam. Mercier et Eug. Pelletier, du Collège de Ste-Anne, Maurice Brown, vicaire à St-Pascal, O. Coulombe, vicaire au Sacré-Cœur, Od. Roy, vicaire à St-Flavien, E. Bernier, vicaire à Thetford.

Au chœur on remarquait : M. le chanoine Gosselin, curé ; M. les abbés J. Galarneau, de Charlesbourg ; Alf. Morissette,

de St-Joseph de Beauce ; J. Galarneau, de St-Martin ; V. Pouliot, H. Laberge, I. Laroche, vicaire à St-Malo ; O. Guimont, curé de St-Pamphile ; A. Lapointe, de l'Hospice St-Joseph ; A. Déziel, de Beauport ; U. Vêret, vicaire à Beauport ; J.-M. Thibodeau, de St-François-Xavier de la Rivière du Loup ; Alf. Boulet, de Courville ; Ed. Bouret, vicaire à St-Joseph de Beauce ; Chs-U. Godbout, curé des Laurentides ; A. Robitaille, du Séminaire de Québec ; A. Martel, de Ste-Famille, I. O. ; J. Houde, de St-Hilaire de Dorset ; H. Desroches, de N.-D. de la Garde ; E. Jobin, de l'*Action Catholique*, E. Bédard, vicaire à Chateau-Richer ; D. Pelletier, J. Bédard et Wilf. Latulippe, ecclésiastiques.

M. l'abbé Z. Lambert, curé de Beauceville a prononcé l'éloge funèbre du défunt.

Les restes mortels de feu l'abbé Jobin ont été déposés au cimetière paroissial, dans le lot de la famille.

Bénédiction d'un monument au Sacré-Cœur. — Dimanche, le 4 août dernier, la paroisse de St-Pierre de Broughton, avait le bonheur de recevoir la visite de Son Éminence le Cardinal Bégin, qui avait bien voulu se rendre à l'invitation de M. l'abbé A.-A. Vincent, curé, de venir bénir un monument au Sacré-Cœur érigé à quelques pas de l'église. On célébrait en même temps le 60ème anniversaire de la fondation de la paroisse.

Son Éminence assista à la grand'messe paroissiale chantée par M. l'abbé Ernest Martel, de l'Archevêché. M. l'abbé Christy Foy, enfant de la paroisse, donna le sermon de circonstance. C'est également M. l'abbé Foy qui lut, après la messe, l'adresse de bienvenue des paroissiens à Son Éminence le Cardinal. C'est le soir qu'eut lieu la bénédiction du monument. Après les vêpres solennelles, tous les paroissiens se dirigèrent en procession, à la suite du clergé, vers le parterre de l'église. On chanta "Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous", puis Son Éminence bénit le monument. Cette cérémonie fut suivie de la consécration des municipalités au Sacré-Cœur. L'acte de consécration fut lu en français par M. le maire J.-R. Jacques et en anglais par M. G.-J. Galvi.

Après cette consécration, M. l'abbé G. Sauvageau, curé de Thetford, fit un sermon en français, et M. l'abbé P. Boyd, curé d'Inverness, parla en anglais, puis la foule, avant de se disperser, chanta quelques cantiques en l'honneur du Sacré-Cœur.

A Valcartier. — Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, a rendu visite à nos conscrits de Valcartier, vendredi soir, le 9 août. Sa Grandeur était accompagnée de M. le chanoine Hallé, de M. Laberge, curé de St-Jean-Baptiste, de M. C.-J. Magnan, président général de la St-Vincent de Paul et de M. N.-E. Papillon, président actif du "Chez Nous du Soldat" à Québec.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — Mgr Wilbrod-Cléophas Martin, P.D., archidiacre du chapitre, procureur de l'archevêché de Montréal, est décédé le 10 juillet dernier, à l'âge de 57 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Mgr Martin était né à St-Cyprien de Napierville, le 8 mars 1861. Il fut le dix-neuvième et dernier né de sa famille.

Ses études classiques faites au Collège de l'Assomption, il entra, en 1883, au grand Séminaire de Montréal et fut ordonné prêtre, le 18 décembre, 1886, par Mgr Fabre. Toute sa vie sacerdotale s'écoula à l'archevêché où il remplit successivement les fonctions de secrétaire, d'économé, de pro curé de la cathédrale, de procureur de l'archevêché.

Les funérailles de Mgr Martin ont eu lieu à la cathédrale, le 13 juillet. Elles ont été présidées par S. G. Mgr Bruchési, qui officiait lui-même. NN. SS. Bruna et, évêque de Nicolet, Bernard, évêque de St-Hyacinthe, Forbes, évêque de Joliette, Latulipe, évêque de Haileybury, Mgr Dorais, vicaire général de Valleyfield, une dizaine de prélats et environ trois cents prêtres étaient présents au chœur. Mgr l'Archevêque avant l'absoute a fait l'éloge funèbre.

Les restes mortels du défunt ont été inhumés dans la crypte de la cathédrale.

—Le 23 juin dernier, décédait, des suites d'une opération chirurgicale, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, à l'âge de 27 ans, M. l'abbé Louis-Philippe Germain, professeur au Collège de Montréal.

C'était un tout jeune prêtre. Il n'avait pas encore un mois de prêtrise.

Né à Ste-Geneviève de Batiscau, le 1er octobre 1890, il fit ses études au Collège de Montréal, puis au Séminaire de philosophie de cette ville. Il fut ordonné prêtre le 25 mai dernier par Mgr Bruchési.

Ses funérailles ont eu lieu le 26, juin à Ste-Geneviève de Batiscau. Plusieurs prêtres et séminaristes venus de Montréal et des environs y assistaient.

—M. l'abbé Auguste-Octavien-Rodolphe Lacasse, curé de St-Charles de Montréal est décédé le 24 juillet dernier, après un an de maladie, à l'âge de 55 ans.

Il naquit à Ste-Élisabeth de Joliette, le 11 juillet, 1862. Ses études classiques faites au collège de Joliette, il passa comme professeur aux collèges de Rigaud et de Joliette, puis il entra au grand séminaire de Montréal, Alors qu'il n'avait pas encore 23 ans, il fut ordonné prêtre, le 21 mars, 1885, par Mgr Fabre. Successivement, il fut vicaire à St-Cuthbert (1885-86), à Laprairie (1886-88), à Ste-Brigide (1888-91), à St-Henri (1891-94). En 1894, la paroisse de St-Henri ayant été démembrée, M. l'abbé Lacasse fut nommé curé de la nouvelle paroisse, placée sous le vocable de Ste-Élisabeth. Il y passa seize ans et l'organisa.

parfaitement. En 1910, il était nommé curé de la Pointe-Saint-Charles-II y rebâtit l'église incendiée en 1913.

Ses funérailles ont eu lieu à l'église paroissiale de St-Charles, au milieu d'un grand concours de clergé et de peuple. Le R. P. Roberge, supérieur du Séminaire de Joliette a chanté le service. S. G. Mgr Bruchési assistait au trône. A l'absoute il a prononcé l'éloge funèbre du défunt.

Les restes mortels de M. l'abbé Lacasse ont ensuite été transportés, pour y être inhumés, au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Saint-Boniface — Le 25 juillet dernier, l'Eglise de St-Boniface célébrait un triple anniversaire : celui du centenaire de l'arrivée de Mgr Provencher, les noces d'argent sacerdotales de son premier pasteur, ainsi que le centenaire du collège de cette ville " établi en germe dans la demeure de Mgr Provencher la première année de son arrivée ", comme le faisait remarquer Mgr Béliveau dans une lettre pastorale publiée à l'occasion de ce double centenaire.

A cause des tristes circonstances que traverse notre pays, les fêtes n'ont pas revêtu toute la solennité qu'on leur eut donné en des temps moins endeuillés. Néanmoins elles n'ont pas manqué d'éclat et ont été dignes des grands souvenirs commémorés.

A dix heures fut chantée, dans la cathédrale, par le vénéré jubilaire, une messe pontificale, à laquelle assistaient NN. SS. Legal, archevêque d'Edmonton, Mathieu, archevêque de Régina, Sinnott, archevêque de Winnipeg, McNally, évêque de Calgary, Mgr Dugas, P.A., vicaire général de St-Boniface, Mgr Chevrier, P.A., vicaire général de Winnipeg, une centaine de prêtres des diocèses de St-Boniface et de Winnipeg, quelques-uns des diocèses de Régina et d'Edmonton, de très nombreuses religieuses, le maire et les échevins de la ville et une pleine nef de fidèles.

Mgr Mathieu, archevêque de Régina, prononça le sermon de circonstance.

Après la messe, la ville de St-Boniface, qui prenait part officiellement à la fête et avait congé civique ce jour-là, présentait, par la bouche de son premier magistrat, M. le maire H. Béliveau, une adresse à Mgr l'Archevêque. Puis l'Union Métisse faisait de même par la bouche de son président, M. J.-G. Charrette.

En réponse à ces adresses, Mgr Béliveau prononça un important discours. Il y déplore " le retour au paganisme " que, dans l'Ouest, ou " effectue par la destruction de l'idée chrétienne, à l'école, dans la famille et dans la société. " Il y a réaffirmé la nécessité de la lutte pour l'idée chrétienne afin de sauver la vraie civilisation, de réparer les ruines, de maintenir et étendre l'œuvre de nos grands devanciers.

A midi, NN. SS. les archevêques et évêques, les membres du clergé, ainsi que l'hon. juge Prudhomme, M. le maire H. Béliveau, l'hon. Jos. Bernier et M. J.-G. Charrette prirent le dîner à l'archevêché. A la fin du repas Mgr Dugas, P.A., V. G., au nom des prêtres du diocèse pré-

senta une adresse à Mgr l'Archevêque. A cette adresse Mgr Béliveau répondit d'une manière paternelle et toute intime.

A l'occasion de ces triples fêtes, Mgr Beliveau a reçu de nombreux messages.

Voici celui de l'Église mère de l'église de St-Boniface, l'Église de Québec :

" L'Église mère de Québec s'associe de cœur aux joyeuses fêtes jubilaires de l'Église et de l'Archevêque de St-Boniface. Félicitations cordiales, souhaits de bonheur et de prospérité. "

Cardinal BÉGIN

Au digne et vaillant successeur de trois évêques qui furent des géants la *Semaine Religieuse* offre respectueusement l'hommage de ses souhaits de longue vie, pour qu'il continue, bien longtemps encore, de travailler fructueusement à la défense des droits de l'Église et de la nationalité canadienne-française dans les plaines de l'Ouest.

Ottawa. — Son Excellence Mgr Pietro di Maria, évêque de Catanzaro, a été nommé Délégué Apostolique au Canada, en remplacement de Son Excellence Mgr Stagni.

Mgr di Maria est né à Maliteno, (diocèse de Marsico-Nuovo), en 1865. Ordonné prêtre le 23 mai, 1891, il a été successivement minutante à la Propagande, vice-recteur du collège du même nom, recteur du Collège Bohême. Élu évêque, le 6 décembre 1906, il fut sacré, le 30 du même mois, par le cardinal Merry del Val.

Mgr di Maria a été, eu même temps que délégué apostolique, nommé archevêque titulaire d'Iconium.

—S. G. Mgr Gauthier est à peu près complètement rétabli de la grave maladie qui a failli l'emporter il y a quelques mois.

Edmonton. — Le 29 juin dernier, est décédé, à l'hôpital des Sœurs Grises d'Edmonton, après plusieurs mois de maladie et une vie de plus d'un demi-siècle de labeurs apostoliques, le R. P. Hippolyte Leduc, vicaire général du diocèse d'Edmonton. Il était âgé de 75 ans.

Avec lui disparaît un des grands missionnaires oblats de l'Ouest.

Né, le 30 avril 1842, à Soron, au diocèse de Laval, en France, il fit ses études classiques aux séminaires de Précigné et de Mayenne. En 1860, il entra au noviciat des Oblats. Envoyé au Canada, à Ottawa, en 1864, il y fut ordonné prêtre, le 4 décembre, par Mgr Guigues et il alla immédiatement exercer le saint ministère dans les chantiers de la Gatineau.

L'année suivante, il prenait le chemin de l'Ouest et il était chargé de la desserte de Pembina et des régions avoisinantes, dans la vallée de la rivière Rouge.

En 1867 il partait pour St-Albert. Tout en y exerçant le ministère et en faisant des missions dans les environs, il construisit en 1870, avec l'aide de quelques frères convers, la deuxième cathédrale, convertie en salle paroissiale, en 1905.

En 1874, il fut envoyé à la mission du Lac-la-Biche.

En 1878, Mgr Grandin lui confia de nouveau la direction de la mission de St-Albert. En 1879, il le nomma vicaire général du diocèse, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Nommé supérieur des missions de la région de Calgary, il passa huit ans dans cette ville (1885-93), y construisit l'église de Ste-Marie, aujourd'hui cathédrale, et y fonda un couvent de religieuses enseignantes. En 1893, il revint à St-Albert, d'où il partit en 1897, pour prendre la direction de la florissante paroisse de St-Joachim, à Edmonton.

Pendant les huit années de son ministère, dans cette paroisse, il fit surgir des œuvres nombreuses : églises, hôpital, etc.

En 1906, le P. Leduc fut rappelé à St-Albert, et il y demeura depuis.

" Il y aurait bien des choses à dire, écrivent les *Cloches de St-Boniface* pour essayer de déterminer la large part qu'il prit à beaucoup d'événements importants, comme les démarches qu'il fit auprès du gouvernement du Canada, en 1885, pour essayer d'éviter le soulèvement des métis et des sauvages, l'intérêt constant qu'il porta à la question scolaire dans les territoires du Nord-Ouest, en sa qualité de membre du bureau d'éducation et les luttes ardues qu'il soutint pour la défense des écoles catholiques.

Les funérailles du regretté défunt ont eu lieu à St-Albert, où il a été inhumé près des restes de Mgr Grandin. Mgr Légal, archevêque d'Edmonton, chanta le service auquel assistaient NN. SS. Béliveau, archevêque de St-Boniface, Sinnott, archevêque de Winnipeg et McNally, évêque de Calgary, Mgr Dugas, P.A., vicaire général de St-Boniface, ainsi que de nombreux prêtres religieux, religieuses et fidèles.

Mgr l'Archevêque de St-Boniface prononça l'oraison funèbre.

—M. l'abbé M. Pilon, curé du Sacré-Cœur d'Edmonton, vient d'être choisi par S. G. Mgr Légal comme grand vicaire du diocèse d'Edmonton.

Mgr Pilon est né à St-Louis de Gonzague, au diocèse de Valleyfield. Avant de partir pour l'Alberta, où il exerce le saint ministère depuis une dizaine d'années, il a été professeur au collège de Valleyfield, vicaire à la cathédrale et desservant de la population de langue anglaise de Valleyfield.

Valleyfield. — Mgr Emard, évêque de Valleyfield, a été nommé aumônier général des troupes canadiennes catholiques qui sont en France, en Angleterre et au Canada. Il aura pour assistants M. le chanoine Sylvestre, de Montréal, et le Rév. Père Workman, du diocèse de London, Ontario.

Au lieu de dépendre de l'évêque du diocèse auquel ils appartiennent comme cela était jusqu'ici, les aumôniers et les soldats catholiques canadiens dépendront à l'avenir uniquement de l'aumônier général.

VARIÉTÉS

LE PORTRAIT D'UNE MÈRE

Le célèbre peintre Rigaud qui fit de magnifiques portraits de la famille royale de France et reçut le titre de "peintre ordinaire du roi" (Louis XIV) n'aimait pas à faire les portraits de femme et s'y refusait ordinairement. Il fallait des circonstances exceptionnelles pour l'y décider.

Une marquise de la cour qui tenait essentiellement à avoir son image peinte par le grand artiste vint le trouver dans son atelier pour le prier de faire une exception en sa faveur. Rigaud ne paraissait pas déterminé à céder.

— Mais enfin Monsieur Rigaud s'écria la grande dame pourquoi ne voulez-vous pas peindre les femmes ?

— Mon Dieu Madame répondit-il vous voulez savoir la vérité ?

— Je le veux.

— Eh bien ! voilà : si je fais les femmes telles qu'elles sont, elles ne se trouveront pas assez belles ; si je les flatte trop, elles ne seront pas ressemblantes.

Cette boutade laissa la marquise interdite ; mais, avisant au fond de la pièce, sur un chevalet, un admirable portrait de femme, d'une beauté et d'une douceur d'expression tout à fait étonnantes, elle reprit en désignant la toile :

— Et cette femme-là Monsieur Rigaud l'avez-vous flattée ou faite nature ; est-ce elle ou vous qui avez été content du résultat ?

— Madame répondit l'artiste avec gravité ce portrait est celui de ma mère : je l'ai peint avec des yeux de fils ; elle l'a regardé avec des yeux de mère, en sorte que tous deux nous avons été également satisfaits.

LES LIVRES

G. BONTOUX, chanoine titulaire, directeur au Grand Séminaire de Gap. *La femme patriote d'après la Bible*. Avignon (Aubanel Frères éditeurs). Vol. in 8 couronne de 96 pages. Prix : 1 fr. 25.

Qui de nous ne se rappelle avec plaisir ces figures idéales qui ont charmé son enfance : Esther bravant les rigneurs d'Assuérus pour sauver son peuple, Judith délivrant Israël de la terreur d'Holopherne ; Josabeth sauvant le jeune Joas des intrigues d'Athalie, Ruth et Noémi supportant toutes les épreuves pour retourner mourir dans leur pays, la fille de Jephthé scellant de son sacrifice volontaire la victoire de son père sur les Ammonites ? Ce sont là des figures du patriotisme féminin le plus pur, mais ce ne sont que les plus connues.

A côté d'elles, M. Bontoux, dont les ouvrages ont fait connaître la science scripturaire, fait défiler toute une armée de femmes patriotes dont on lira les actes d'héroïsme avec émotion et profit : Patriotes qui parlent, qui chantent et qui pleurent ; Patriotes qui agissent, qui combattent et qui meurent ; toutes les situations forcées ou volontaires causées par l'état de guerre trouvent leurs modèles dans ces femmes dont la Bible met en relief tour à tour le patriotisme ou la clairvoyance, la résignation ou l'héroïsme.

Œuvre originale dans sa conception, féconde en enseignements multiples qui répondent aux diverses circonstances dans lesquelles la guerre peut placer la femme, ce petit livre sera pour les unes une consolation dans leurs douleurs, pour d'autres peut-être un stimulant à mettre en œuvre, pour le bien de la Patrie, leurs qualités naturelles ou les inspirations que Dieu pourrait parfois leur suggérer.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

CONTRE LE FLOT IMPUR

Nous lisons, récemment, dans un journal américain, qu'il vient de se former, aux États-Unis, un syndicat de manufacturiers de pellicules cinématographiques au capital de \$500,000,000. Si la nouvelle est exacte, toute l'industrie des vues animées serait donc sous le contrôle d'un *trust* gigantesque. Nous ne connaissons pas les noms de ceux qui détiennent un aussi dangereux monopole, mais d'après le genre de spectacles qu'ils fournissent aux théâtres de l'Amérique du Nord, nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, que le premier de leurs soucis, est de faire de l'argent. Tout ce qui peut exploiter les appétits mauvais de la foule au profit d'une administration, pourtant déjà bien prospère, est mis sans scrupule sur l'écran fascinateur ; et le flot impur des vues corruptrices envahit de plus en plus nos villes, y charriant la mort avec le scandale.

Comment lutter avec efficacité contre cette inondation infectieuse ? Voilà la question que se posent, aujourd'hui, tous ceux qui sont le mieux en mesure de constater les effrayants ravages du flot dévastateur.

Peut-on songer à construire une digue qui l'arrête complètement, comme le serait, par exemple, une loi qui interdirait la fabrication des pellicules cinématographiques aussi bien que leur importation. Autrement dit, peut-on espérer, comme une solution possible du problème, une loi de prohibition qui traiterait l

pellicule comme on traite l'alcool en certains pays ? Il est bien difficile de répondre affirmativement à cette question, et il est beaucoup plus facile d'y répondre dans la négative. Que l'on songe en effet, aux efforts gigantesques qui ont été faits pour en arriver aux lois de prohibition contre l'alcool votées récemment en certains pays, et l'on aura une idée des difficultés que rencontreraient les partisans, s'il en existe, d'une loi prohibitive contre la fabrication des pellicules cinématographiques.

Et, pourtant, le fléau des vues animées est plus redoutable que le fléau alcoolique. Le spectacle des vues animées atteint l'âme plus rapidement, plus profondément et plus généralement que l'alcool ne l'a jamais fait ; il l'atteint aussi plus directement. Et c'est la grande masse des âmes qu'il frappe : on peut dire, en effet, que c'est le petit nombre qui ne subit pas l'influence corruptrice du cinématographe. Des familles entières fréquentent, aujourd'hui, ces théâtres extrêmement populaires. Les parents s'y voient tournés en ridicule sous les yeux de leurs enfants ; et les enfants s'y corrompent à tout jamais sous les yeux des parents. L'épouse y apprend à tromper habilement son mari, et le mari à abandonner sa femme légalement : les scènes de divorces y sont, en effet, très fréquentes, et la séparation y est représentée comme une délivrance non seulement honnête, mais encore honorable. Aussi, nous mettons au défi le spectateur des vues animées de nous dire quand il est sorti meilleur de ces représentations. Ceux qui sont respectables en sortent avec le rouge au front ; ceux qui sont perdus en reviennent plus scandaleux encore. Les exceptions ne sont là que pour prouver la règle. Le cinématographe immoral, — et il l'est à peu près partout, — frappé donc la société à la base, puisqu'il corrompt la famille, et toute la famille. Et ce qui le rend encore plus redoutable que l'alcool, c'est qu'il est beaucoup plus attirant : on ne peut plus nier, en effet, la fascination qu'il exerce sur la foule, sur les jeunes encore plus que sur les vieux. Un magistrat de Québec le dénonçait, l'autre jour, du haut de son tribunal, comme l'un des pires agents de corruption de l'enfance.

En vérité, est-ce aussi ridicule qu'on veut bien le dire de parler d'une loi de prohibition contre la fabrication de ces engins de mort que sont, pour les âmes, les pellicules cinématographiques ?

Quoi qu'il en soit, il faut bien reconnaître que la filtration pratiquée jusqu'ici par la censure, chez nous comme ailleurs, n'a pas sensiblement diminué la force corruptrice du flot impur.

Nous tâcherons de dire pourquoi, dans notre prochain *Bulletin*.